

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2022- 20 Avis de la Commune sur l'enquête publique liée au projet de centrale photovoltaïque à Roussas.

Monsieur le Maire revient sur le projet, objet de l'enquête publique, relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu- dit « Chapus » de la Commune de Roussas et mené par la Société RES. Ce projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans une démarche de développement des énergies renouvelables.

Ce projet avait déjà fait l'objet d'un avis favorable mais partagé de la Commune début 2020. Il s'agit aujourd'hui d'étudier le nouveau projet dont la superficie a légèrement évolué.

Ce projet de parc d'une puissance totale d'environ 16 MWc sera composé de modules photovoltaïques sur une surface globale clôturée de 19,79 ha (version finale) dont une partie se situe en limite de la Commune d'Allan. Monsieur le Maire détaille le projet technique, spatiale et environnementale à l'aide des cartes fournies dans le dossier d'enquête publique et les autres informations dont il dispose afin que le Conseil Municipal puisse formuler un avis éclairé sur le projet.

Un débat s'instaure sur le côté vertueux de ce projet tendant à une production d'énergie renouvelable. Le dimensionnement interroge notamment son impact visuel environnemental compte tenu de son

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le 07/02/2022

ID : 026-212600050-20220201-2022_010-DE

emprise sur plusieurs parcelles séparées. De plus, les surfaces nécessaires à la pose de panneaux photovoltaïques réduisent au seul pastoralisme la valorisation de ces terres agricoles alors que leur vocation première est la production et la culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne un avis défavorable** au projet, objet de la présente enquête publique dont le principal argument est le développement des énergies renouvelables nonobstant la perte de terres agricoles sur le territoire.

- POUR : 0

- CONTRE : 9

- ABSTENTION : 4

Yves COURBIS, Maire

